



Fondation  
de  
France

# Appel à projets 2024

ANAROUZ – Nouvelles Initiatives de  
Soutien Aux Jeunes

\*Destiné aux associations marocaines des jeunes  
situées dans la région de Souss-Massa



## Contexte

Migrations & Développement (M&D) mène depuis sa création en 1986 des actions de développement intégré, notamment dans la région de Souss Massa, en suscitant et appuyant les diverses dynamiques locales, avec une approche multi acteurs et actrices, avec un intérêt particulier pour les jeunes et les femmes porteurs de projets. Ces actions leur permettent d'accéder à des opportunités favorisant l'information, l'inclusion socio-économique, l'éducation et l'autonomisation.

Dans cette dynamique, M&D initie, en partenariat avec la Fondation de France, la mise en place d'un fonds d'amorçage pour soutenir techniquement et financièrement des initiatives et renforcer les capacités des organisations civiles de jeunes sur les thèmes de la discrimination, des stéréotypes et de l'expression des jeunes, notamment pour celles et ceux issus des zones rurales et défavorisées. L'innovation est au cœur de ce projet, avec des initiatives créatives et efficaces visant à aborder ces enjeux.

L'objectif global du fonds d'amorçage est de renforcer la cohésion sociale, l'expression et l'action des jeunes, tout en soutenant le rôle et la collaboration des associations.

**Les associations choisies devront porter des initiatives d'envergure locale ou provinciale, visant à atteindre directement un public significatif d'au moins 500 jeunes, hommes et femmes, âgés de 16 à 30 ans, de la région Souss Massa. Chaque association doit toucher un minimum de 100 jeunes.**

## Profil des candidats

**Cet appel à projets s'adresse aux associations marocaines des jeunes situées dans la région de Souss-Massa enregistrées légalement, et agissant dans la région, ayant déjà une première expérience dans les thématiques demandées au profit des jeunes de 16 à 30 ans.**

**Les associations doivent impérativement avoir leur siège social au sein de la région de Souss-Massa pour pouvoir candidater.**

## Les initiatives concernées

Sous réserve que les jeunes (18/30 ans) soient à l'initiative de la proposition, et actifs dans la mise en œuvre des projets qui les concernent, les initiatives retenues pourront répondre à l'une et/ou l'autre des priorités suivantes :

### **Axe 1 - Expression collective des jeunes**

Projets aboutissant à la mise en place de dispositifs d'actions visant à encourager et inciter l'expression collective et l'engagement des jeunes. Ces initiatives pourront comprendre l'amélioration des espaces, notamment ceux non exploités, en les transformant en lieux de collaboration exploitables visant à créer un environnement propice à la participation active des jeunes.

### **Axe 2 - Discrimination et Stéréotypes**

Projets répondant à un besoin de sensibilisation des populations et de lutte contre les discriminations et les stéréotypes dans divers milieux, tels que les zones rurales et urbaines,

l'école,... etc. Ces projets visent à favoriser l'inclusion et l'égalité, en promouvant le respect de la diversité et en offrant des opportunités égales à tous. Ils mettent en avant des initiatives éducatives, des campagnes de sensibilisation et des actions concrètes pour créer un environnement plus juste et équitable pour tous les membres de la société.

## Critères de sélection

Les projets candidats seront étudiés au regard des critères suivants :

- Association créée et portée par des jeunes depuis, au moins, l'année 2021 ;
- Implication effective des jeunes à tous les stades du projet, de l'idée initiale à la mise en œuvre et à l'évaluation ;
- Pertinence, cohérence et faisabilité du projet ;
- Ancrage territorial et mobilisation effective des acteurs associatifs, publics et/ou privés sur la région de Souss-Massa ;
- Inscription du projet dans la durée : réflexion sur le modèle économique et sur la viabilité du projet au-delà du financement ; la durée totale pour la mise en œuvre des activités du projet sera de 10 mois.
- **Démarche partenariale et de coopération :**
  - Partenariat effectif avec les collectivités locales et/ou les acteurs privés sur le territoire .
- Présence de co-financements publics et/ou privés et apports (contribution en nature, auto-financement, valorisation en bénévolat, etc.) à hauteur de 20% minimum du montant total du budget.
- Mixité : les projets devront nécessairement s'adresser à un public mixte et permettre **notamment aux jeunes femmes de prendre une part active aux activités envisagées.**
- **Posséder de l'expérience dans les deux thématiques**

## Ne sont pas retenus

- Les projets individuels, les projets à seul but lucratif ;
- **Les projets axés uniquement sur des formations sans actions concrètes réalisées par les jeunes bénéficiaires ;**
- **Les actions de jumelage, les activités en milieu scolaire, les voyages d'étude, les chantiers de jeunes ;**
- Les activités ponctuelles et événementielles sans visée de long terme ;
- Les projets à caractère humanitaire (dons alimentaires et autres) ;
- **Les demandes visant uniquement le fonctionnement récurrent de l'organisation (ex : salaires, loyers, etc.), sans mise en place d'un projet.**

## Modalités de soutien

Migrations & Développement soutient le démarrage de projets de terrain et leur développement, mais également la diffusion et l'essaimage d'expériences innovantes, et des connaissances issues de ces expériences.

Le montant du soutien sollicité peut atteindre au maximum :

**Axe1** : 200 000 Dirhams par projet, pour une durée maximale de 10 mois. Le financement sera réparti en trois tranches.

**Axe2** : 150 000 Dirhams par projet, pour une durée maximale de 10 mois. Le financement sera réparti en trois tranches.

Ce fonds d'amorçage, accessible en réponse au présent appel à projets, vise à soutenir :

- Des associations de jeunes se concentrant sur la thématique de la discrimination et des stéréotypes.
- Des associations œuvrant pour la promotion de l'engagement des jeunes et l'expression à travers des outils et moyens innovants.

Les subventions couvriront jusqu'à 80 % des coûts, tandis que des co-financements publics et/ou privés ainsi que des apports (contributions en nature, auto-financement, valorisation en bénévolat, etc.) représentant au minimum 20 % du montant total du budget seront requis.

## Comment candidater

l'appel à projet téléchargeable sur le site de Migrations & Développement :

<https://www.migdev.org/>

Il doit obligatoirement être complété sous le format proposé, sans aucune modification de forme du fichier.

Ce dossier complet, dûment rempli et accompagné des annexes, doit être transmis à Migrations & Développement, avant le **21 novembre 2024** par email, à l'adresse suivante :

[anaruz@migdev.org](mailto:anaruz@migdev.org)

## Calendrier

1. Le lancement : Le **22 octobre 2024**
2. Date limite de réception des dossiers : Le **21 novembre 2024**
3. Présélection par un jury : **Fin novembre 2024**
4. Une formation / bootcamp de plusieurs jours sera organisée **début décembre 2024** pour les porteurs d'initiatives présélectionnées afin de les accompagner dans la finalisation de la conception et la rédaction de leurs projets. A l'issue de la formation, des jeunes porteurs d'initiatives individuelles seront invités à envoyer la version finale de leur projet.
5. Sélection finale : **Fin décembre 2024.**
6. Toutes les décisions (présélection et sélection finale) seront notifiées par mail aux porteurs d'initiatives. Aucune décision ne sera communiquée par téléphone.